Vol. XXXVIII Saint-Boniface, Manitoba, 13 Janvier 1909. No. 10

ABONNEMENT
Canada........................$1.00 par année
Etats-Unis.................... 1.50 "
Europe (compris le port)..... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne...........12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

LE MANITOBA

Cette Province a 41,169,089 acres de terre dont 6,019,200 acres à surface d'eau aux termes de l'agriculture. Nous avons donc toujours assez d'humidité pour assurer le succès des récoltes.

Il y a encore 25,000,000 acres inoccupés, pouvant être divisés en "Homestead" ou être achetés

La population en 1901 était de 255,211; elle est maintenant d'environ 400,000 ou à près doublée en sept ans.

Winnipeg en 1901 avait une population de 42,240, elle a maintenant 115,000, ou elle a plus que doublé sa population en sept ans.

Les facilités de transport sont presque parfaites; rayonnant de Winnipeg, environ 3.516 miles de chemins de fers sillonnent la Province. Trois trains transcontinentaux laissent Winnipeg chaque jour, et c'est seulement une affaire de quelques mois, quand il y en aura cinq; et ceux qui vont y être ajoutés sont le "Grand Tronc Pacific" et le "Canadian Northern."

Voilà des indications des progrès de la Province dans toutes directions; et c'est le bon endroit pour vous fixer car aucun autre pays ne peut montrer la même augmentation dans le même temps.

Aux Visiteurs

Ne passez pas à Winnipeg sans voir les terrains à vendre du Gouvernement et des chemins de fers, et procurez-vous d'amples informations pour ce qui en est des "Homestead" et des opportunités de placements.

R. P. ROBLIN,
Premier et Ministre de l'Agriculture
et de l'Immigration

Pour renseignements spéciaux, adressez-vous

JOSEPH BURKE,
178 Ave Logan Winnipeg, Man.

JAS. HARTNEY,
77 York Street, Toronto Ont.

Esquisse biographique de l'Hon. T. A. Bernier

(*Suite*)

LA QUESTION SCOLAIRE

Nous abordons maintenant un sujet très impotant. Nous sommes forces de le traiter ici brièvement, mais nous manquerions à notre devoir et à l'histoire si nous passions sous silence le rôle important de Monsieur la Sénateur Bernier dans cette question des écoles.

Cette question remplit nos annales religieuses et politiques de tristesses empoignantes, mais elle fait aussi surgir à côté des ombres, des figures lumineuses dont le souvenir bienfaisant planera toujours comme une brise réconfortante, soufflant l'espérance aux cœurs des justes qui n'attendent que le signal pour dépenser leurs énergies à la conquête de nos droits violés.

En 1888, le ministère Harrison qui avait alors les rênes gouvernementales de la province fut renversé et eut pour successeur le ministère Greenway. Celui-ci commença par voter une loi enlevant aux Bureaux des deux sections d'Education le contrôle de leurs finances respectives.

Cette loi, au premier abord, ne laissait pas voir le mauvais esprit qui l'avait fait voter.

Rien, dans le temps, ne pouvait faire prévoir que le Ministère Greenway violerait les promesses faites aux catholiques de cette province. Il devait à ces promesses son accession au pouvoir.

L'administration de la Section Catholique avait pu, à force d'économies et de sacrifices, épargner une somme d'environ $14,000, dans le but de construire une école centrale, où les instituteurs, alors rares en ce moment, viendraient recevoir l'enseignement pédagogique.

Le gouvernement Greenvay réclama la remise de cette somme de réserve.

Ce fut alors que le sénateur Bernier fit preuve d'une clairvoyance remarquable. Il soupçonna les intentions perfides du gouvernement, et, ce fut d'après sa suggestion que la Section Catholique du Bureau d'Education vota la résolution suivante, transmise au Gouvernement en même temps que le fonds de réserve:

"Conformément au désir du Gouvernement exprimé dans la lettre de l'Hon. Secretaire Provincial, en date du 12 juillet 1889, la Section Catholique du Bureau d'Education autorise le Surintendent à remettre au Trésorier Provincial la somme de $13.879.47, étant le fonds de réserve et la balance des fonds en main pour les écoles sous la direction de la dite Section Catholique du Bureau d'Education

"En faisant ce versement la Section Catholique prend la respectueuse liberté d'observer.

1o Le fonds de réserve a été commencé et s'est accru conformément aux dispositions des Actes d'Education, alors en vigueur dans la Province.

2o Cette réserve n'a été possible que parceque les membres de la Section Catholique ont non seulement administré les fonds des écoles avec la plus stricte économie, mais encore parceque, dans maintes circonstances, ils se sont imposés des sacrifices personnels.

3o La propriété de ce fonds de réserve est un droit acquis aux écoles Catholiques de la Province; c'est pourquoi, ceux qui l'ont administrée jusqu'à ce jour sont convaincus que le Gouvernement n'en changera point la destination et n'en diminuera pas pour cela les octrois ordinaires, selon l'assurance positive que le Gouvernement nous en a donnée d'ailleurs par la lettre sus-mentionnée de l'Hon. Secrétaire Provincial."

Le gouvernenement ne fit aucun cas de cette résolution et, au mépris de la justice et de la loi, versa au Revenu Consolidé de la Province somme appartenant à nos écoles catholiques.

Ce que le Surintendant Bernier avait prévu arriva.

On avait volé le trésor des Ecoles Catholiques, on fit plus. Après avoir préparé l'opinion publique par les discours enflammés des fanatiques McCarthy et Jos. Martin, on vota l'abolition des écoles séparées et l'établissement des écoles neutres. On violait ainsi des droits acquis par nous et reconnus par les autorités impériales on était, d'une façon honteuse, infidèle à des promesses jurées pour obtenir la confiance de l'électorat catholique.

La position de Surintendant des Ecoles Catholiques se trouvait abolie.

La Section Catholique du Bureau d'Education se réunit et demanda par résolution, au Gouverneur Général en Conseil de désavouer la loi scolaire de 1890. Cette pétition était signée par Monseigneur Taché et M. Bernier et fut transmise aux autorités d'Ottawa. Elle fut tuée par la motion Blake, votée unanimement par la Chambre des Communes.

A la mort de l'Hon. Sénateur Girard, l'ex-Surintendant fut élu président du Congrès National, et, ce fut comme tel qu'il dirigea la lutte en faveur des écoles séparées. Il se montra en tous points digne de la confiance de Monseigneur Taché dont il était l'ami et le confident, et l'un des plus fermes appuis dans l'élément laïque.

Une des plus remarquables séances du Congrès National fut celle du 15 août 1892 où M. Bernier prononça un discours dans lequel, dit le Free Press, "se rencontrent la vigueur du dialecticien et le feu de l'apôtre"

Quand on étudie le rôle de M. Bernier dans la question des écoles, on oublie, pour un temps, le Surintendant fidèle qui se dévoue à l'éducation de ses jeunes coreligionnaires, le colonisateur que le patriotisme inspire; on s'arrête dans la contemplation de cette figure qui grandit et revêt l'auréole de l'apôtre.

S'il fut une cause chère à son cœur, c'est bien celle-là.

C'est pour elle qu'il vit: elle fait l'objet de presque tous ses discours, elle met à sa plume les plus nobles accents, échos fidèles de la vaillance de son cœur.

Pour elle, il parcourt la province mère réclamant du secours contre la persécution; il visite nos compatriotes leur démontrant l'injustice dont nous souffrons et leur demandant d'unir aux nôtres leurs protestations contre l'établissement de l'école neutre.

Voici les points sur lesquels il s'appuie: La loi qui établit la neutralité scolaire est une violation du pacte par lequel le Manitoba est entré dans la Confédération canadienne, un mépris de la lettre et de l'esprit de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, une attaque à la conscience, aux droits et à l'autorité des parents, une insulte à la liberté, un outrage à Dieu. Elle refuse de donner aux penchants moraux et religieux de l'homme l'aliment naturel dont ils ont besoin, et, partant, est contraire à la saine éducation qui doit développer les êtres humains en vue de leur fin naturelle.

Monseigneur Taché crut que le dévonement de M. Bernier, aidé de ses hautes connaissances littéraires, devait avoir un plus vaste champ d'action. Aussi, il recommanda que le vaillant polémiste fût nommé pour occuper au sénat le siège laissé vacant par la mort de l'Honorable M. Girard. Le nouveau Sénateur ne trompa point les espérances de l'illustre archevêque.

Il montra toujours qu'il comprenait la responsabilité qui lui incombait comme représentant de la minorité catholique manitobaine, et, pendant les seize années que dura sa carrière parlementaire, pas une seule mesure ne fut présentée qui touchait de près ou de loin à notre situation scolaire sans qu'il se levât et protestât contre les injustices dont nous souffrons.

Nonobstant de nombreuses et regrettables défections, il resta

A suivre sur la 2me page

Le Manitoba.

MERCREDI, 13 JANVIER 1909

Esquisse biographique de l'Hon. T. A. Bernier

Suite de la 1ère page

toujours sur la brèche, réclament courageusement nos droits imprescriptibles.

Parmi ses plus remarquables discours, citons ceux qu'il prononça le 3 avril 1894 et le 14 juillet 1905.

Plusieurs de nos compatriotes pouvaient avoir des opinions différentes de celles du regretté Sénateur, mais nul ne pourra contester sa bonne foi et sa conviction sincère dans l'accomplissement de son devoir. Il a consciencieusement remplit le mandat que l'Eglise et le gouvernement lui avaient confié. Il a fait beaucoup pour développer l'Ouest Canadien et pour améliorer la situation de ses compatriotes et coreligionnaires dans cette partie du pays.

Il est sans contredit une de nos gloires canadiennes.

Nul peut-être plus que l'Hon. Sénateur Bernier n'a créé une impression plus sérieuse et plus profonde sur les idées politiques et sociales de son pays, et, bien qu'il ait connu l'amertume des défaites, sa vie restera comme une brillante illustration de ce qu'un homme de cœur peut accomplir en travaillant énergiquement sous la dictée du culte et de l'amour qu'allume en lui l'intelligence de cette devise: Religion et Patrie !

VIE INTIME

Après avoir étudié la carrière publique du Sénateur Bernier, jetons un rapide coup d'œil dans sa vie plus intime. Nous sommes de ceux qui ont eu l'honneur de pénétrer jusqu'à son cœur, d'en sentir les battements amis. Ce fut pour nous un bonheur ineffaçable.

A l'amitié qu'il nous prodiguait franchement, nous répondions par une amitié mêlée de respect et d'admiration.

D'apparence un peu rigide, il inspirait de prime abord une crainte que sa délicatesse et son affabilité savaient bientôt faire disparaître.

Comme tous les vastes esprits il était peu communicatif.

Nous souhaitions parfois qu'un public plus nombreux obtînt le privilège de l'étudier et de le comprendre.

Mais ce n'est qu'aux plus intimes qu'il livrait par parcelles sa belle et grande âme.

Comment pouvons-nous le lui reprocher quand nous songeons à toutes les déceptions de sa vie? Comme toutes les âmes privilégiées de Dieu, la sienne avait été trempée au feu de l'amertume. La fortune lui avait longtemps refusé ses sourires; et les causes sacrées auxquelles il avait donné tout son cœur avaient subi des échecs désolants.

Nous ne pouvons nous rappeler sans larmes les soirées intimes où il nous montrait les plaies de son cœur.

L'étroitesse de vues d'un certain nombre de nos compatriotes qui travaillent à enrayer l'émigration des nôtres dans l'Ouest, l'affectait tout particulièrement. Il voyait dans ce mouvement la ruine de la Confédération, un brandon de discorde entre les deux races, la continuation de la persécution religieuse dans l'Ouest, l'augmentation de l'émigration des nôtres aux Etats-Unis, et, partant, la perte de la foi chez un grand nombre.

Nous évitions de parler devant lui de l'abandon des nôtres, tellement ce sujet le faisait souffrir.

Les épreuves n'avaient pas cependant atténué son courage.

Il avait encore foi dans l'avenir de nos compatriotes au Manitoba, et savait nous réconforter de ses espérances.

Ce courage, il le puisait dans la force de ses principes, dans la justice de nos causes, dans la pratique de la religion, dans les affections de famille, et, surtout, dans le cœur de la femme forte et chrétienne qu'il s'était choisie. Sa nombreuse famille était bien propre à lui apporter de la consolation et des espérances.

Deux de ses fils sont religieux; Dom Augustin Bernier, Chanoine Régulier de l'Immaculée Conception, est curé à Vègreville, Alberta; le R. P. Alfred Bernier, de la Société de Jésus, est à Montréal.

Une de ses filles est la Révérende Sœur Marie de l'Assomption, au Couvent de Ste-Agathe, l'autre, Mademoiselle Rachel, demeure à la maison paternelle.

Ses trois autres fils sont : Joseph, avocat et député du Comté de Saint-Boniface à la Législature Manitobaine, où il s'est déjà fait remarquer en faisant échouer le *bill* de l'Instruction Obligatoire; Noël, avocat habile, journaliste de talent; Alexandre, étudiant en droit.

Famille chrétienne, ne pleurez pas sur cette tombe. Un "chant d'espérance" s'en dégage.

Ce chant vient du ciel. Il parle des palmes éternelles, récompense des vertus civiques, des vertus patriarcales du bon père de famille.

La gloire ici-bas remplace ses restes mortels, là-haut, son âme jouit dans la possession du Dieu qu'elle a tant aimé.

Pour nous, ses amis, sa bouche est muette, son cœur ne bat plus, son regard s'est éteint, mais il nous parle encore par ses œuvres et ses exemples.

Fidèles à son souvenir, nous tâcherons de rester toujours dignes de l'amitié dont il nous honorait.

L'ECRIVAIN

Nous ne pouvons clore ces notes biographiques sans ajouter quelques remarques au sujet des brillantes qualités de l'Honorable M. Bernier comme écrivain. Nous ne voulons pas entreprendre une critique de ses œuvres.

Nous basant sur la vérité de ces paroles de Buffon: "Le style, c'est l'homme", notre intention est surtout de citer quelques brefs passages de ses œuvres qui peignent mieux son caractère que cette courte esquisse.

Monsieur le Sénateur n'a pas écrit d'ouvrage de longue haleine. Ses productions littéraires sont cependant nombreuses.

Elles se composent en grande partie de polémiques.

La somme d'ouvrage représentée par ses contributions à la presse contiendra certainement plusieurs volumes.

Son style clair, vigoureux, le plus souvent sobre, s'élève quelquefois à une grande hauteur.

Sa phrase est correcte. Elle est bien travaillée, bien qu'on n'y voit pas l'effort. On sent que son but n'est pas d'acquérir une renommée littéraire.

Il écrit pour l'idée. Et, cependant, sans la voiler jamais, que de beautés ne la revêt-il pas ?

Il est avant tout philosophe, penseur et homme de principes, mais sans le chercher, il est aussi styliste.

Dans la polémique, il est très sérieux. Il emploie bien rarement le sarcasme; s'il se sert de cette arme qui devient terrible sous sa plume, ce n'est qu'à bon escient.

Il aime à s'appuyer sur des autorités inébranlables, et, le syllogisme qu'il construit est solide de la base au sommet. Le roc de l'Eglise, voilà où il l'appuie le plus souvent. Citons plutôt :

"Qu'est-ce que cette demi-heure d'enseignement religieux, après l'heure réglementaire de la classe?

La doctrine catholique s'oppose à cette rélégation de l'enseignement religieux à un seul moment de la journée.

Léon XIII, s'adressant aux Evêques d'Autriche et d'Allemagne, leur disait en 1897 :

"Il faut non seulement que la religion "soit enseignée aux enfants à certaines "heures, mais que tout le reste de l'enseignement exhale comme une odeur de "piété chrétienne."

On cherche à amadouer les populations par cette disposition légale de l'enseignement religieux durant une demi-heure: en commet une infamie. C'est vouloir profiter de la bonne foi et de la simplicité de nos populations catholiques pour les entraîner en dehors des sentiers tracés par l'Eglise. C'est, vouloir par des phrases [illegible] et chargées de perfidie, les éloigner de leurs devoirs.

Non, cette demi-heure d'enseignement religieux relégué après la classe, ne place point l'école dans les conditions de l'école catholique, ni au point de vue doctrinal ni en pratique. C'est un mensonge des plus dangereux."

Tous ses écrits respirent une vaste érudition, un ardent patriotisme et une grande foi. Nous avons déjà parlé de sa brochure: "Le Manitoba, champ d'immigration," qui eut l'honneur d'être réimprimée par l'ordre du Gouvernement canadien.

Une autre de ses brochures : "Prêtre, laique, et politique," est une de ses plus belles œuvres

Nous souhaiterions la voir commenter dans toutes les familles canadiennes. Nous y trouvons beaucoup de passages comme le suivant :

"Dès lors que les lois violent la liberté du culte, blessent les droits de la conscience et les saintes immunités de la religion, le prêtre sort de sa réserve. Il ne se fait point l'agresseur, il repousse l'attaque Dieu lui a confié la garde des vérités religieuses; il est tenu de les protéger contre le temps et contre les hommes, dans l'intérêt même de ceux-ci; il fait comme toute sentinelle à l'approche de l'ennemi, il sonne l'alarme. Il ne sort point de son rôle, ce n'est pas lui qui met le pied dans la politique, c'est la politique qui met le pied dans l'Eglise, contre tout droit, et pour le malheur de la nation."

A notre humble avis, sa plus belle envolée littéraire et philosophique est la magnifique conférence que *Le Manitoba* reproduit actuellement et qui a pour titre: Des avantages que la religion catholique procure aux individus et aux peuples. Comme nous le disions dans les quelques lignes qui précédaient cette reproduction: "On y voit le penseur, l'écrivain, l'orateur, on y sent l'âme qui vibre, l'âme du croyant éclairé, du fidèle pratiquant, de l'apôtre que l'amour de Dieu enflamme."

Parmi ces polémiques, une des plus belles pages qu'il ait écrite est l'article en réponse au Révérend Silcox, qui avait lancé l'insulte aux français et aux catholiques, et les avait accusés de déloyauté parce qu'ils avaient fait des funérailles à Louis Riel

Nous voudrions pouvoir reproduire cet article en entier. Citons cependant les deux extraits suivants :

C'est toujours la même accusation qu'on entend depuis plus d'un siècle à notre égard. Rome et la France, auxquelles nous sommes liés par les liens de la foi et du sang, Rome et la France, c'est-à-dire notre foi et notre origine, voilà ce qu'on nous reproche.

La France, c'est vrai, nous l'aimons; nous l'aimons à cause de son antiquité, nous l'aimons à cause de ses gloires, nous l'aimons à cause de ses malheurs, nous l'aimons à cause de sa langue qui est la nôtre, nous l'aimons à cause de son sang qui est aussi le nôtre, nous l'aimons parceque nos ancêtres étaient français, nous l'aimons parce qu'elle nous aime, nous l'aimons comme l'enfant aime encore sa mère, même après avoir juré affection et fidélité à son époux aux pieds des autels.

Ensuite, il rappelle la liberté dont les protestants comme les catholiques jouissent au Canada, et parlant de cette liberté, il ajoute :

Vous êtes-vous jamais demandé à qui vous l'avez dû? Comme nous en doutons, nous allons vous le dire : C'est à Rome ! Vous vous récriez, et cependant nous avons raison et vous avez tort; laissez nous vous l'expliquer en peu de mots.

D'abord en parlant de Rome, nous savons bien à quoi vous référez; vous employez ce mot devant les foules pour produire de l'effet; nous savons bien cependant que vous êtes plus intelligents que cela et qu'au fonds, c'est notre religion que vous voulez charger de toutes les fautes que votre imagination troublée ou inconsciente reproche au chef de notre Eglise ou à sa ville éternelle. Aussi, en disant *c'est à Rome*, c'est uniquement pour parler votre langage Entre nous, nous parlons autrement; nous disons plus fièrement, c'est à Dieu. Car, voyez-vous chez nous, la loyauté, la soumission aux autorités établies, la défense de l'ordre existant, le maintien de la paix, l'harmonie entre tous les citoyens d'un pays, le respect du prochain et de ses affections, la charité envers lui, sont non seulememt des vertus sociales ou d'honneur, mais des devoirs de conscience. Nous donnons à toutes ces choses un caractère sacré en les faisant remonter à l'Etre Suprême. Notre religion nous enseigne que tout pouvoir vient de Dieu, que par Lui les rois règnent, et qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César. Elle nous fait un précepte non seulement de ne pas lever l'étendard de la révolte contre nos princes, mais de prier pour eux. C'est pourquoi, s'il vous était possible d'assister aux offices de nos églises, vous entendriez tous les dimanches, les sujets catholiques de l'Empire britannique prier pour Sa Majesté la Reine Victoria et pour la famille royale. Voilà ce que notre religion, ou pour nous servir de vos termes, voilà ce que Rome nous commande.

Quelle fierté ! Quelle chaleur ! Quel style ! L'amour du pays, l'amour de l'Eglise, voilà bien les deux sentiments qui donnent à sa plume de triomphales envolées.

C'est pour satisfaire ces deux amours qu'il a tant écrit. C'est pour la patrie et la religion qu'il a tant combattu.

Sur le volume de ses œuvres, il aurait pu mettre ces dernières volontés d'un grand écrivain catholique.

Placez à mon côté... ma plume,
Sur mon cœur, le Christ, mon orgueil,
Sous mes pieds, mettez ce volume
Et clouez en paix le cercueil.

Après la dernière prière
Sur la fosse plantez la croix...
Et, si l'on me donne une pierre,
Gravez dessus : J'ai cru ! Je vois !

Dites entre vous ; "Il sommeille !
Son dur labeur est achevé!"...
Ou, plutôt, dites: "Il s'éveille !
Il voit ce qu'il a tant rêvé"

J'espère en Jésus, sur la terre
Je n'ai pas rougi de sa loi !
Au dernier jour, devant son Père,
Il ne rougira pas de moi !

Offrandes Spirituelles

POUR LE REPOS DE L'AME DE L'HON. SEN. BERNIER

Offrandes de messes et prières: Le R. P. Alfred Bernier, S. J. quatrième fils du Sénateur, de Montréal, qui n'a pu se rendre au chevet; R. Sr Marie Mathilde, sœur de Mde Bernier, de Portland; l'Archevêché de Saint-Boniface; M. l'abbé Heynen, curé de Bruxelles; la société St-Vincent de Paul, (dont M. le sénateur était ancien président) Madame M. A. Kéroack, M. et Mde J. A. Bonin; M. et Mde Chénier; M. le docteur Arthur Beauchamp, Montréal; M. et Mde L. E. Beauchamp; Rév. Sr Marie-Euclide (née Beauchamp) Montréal; l'Hon. Juge-en-chef et Mde Dubuc, et famille; M. et Mde Emile Beauchamp, Montréal; M. et Mde C. C. Bernier; M Roger Goulet, M. A. Potvin, M. Félix Chénier, M. le docteur et Mde Lambert; le club Cartier, Saint-Boniface; M. le juge et Mde Prendergast; M. et Mde Arthur Prendergast; M. et Mde Jos. Burke; Mde F. D. Pambrun; M. Paul Gagnon; les élèves du couvent de St Boniface; M. et Mde T. Bertrand; M. J. A. Senécal; l'exécutif du club conservateur canadien-français de Winnipeg; le R P. Jos. Radaz, curé de Saint-Claude; Miss May O'Sullivan; la mission de Vègreville, Alta.; les RR SS. et les élèves du Pensionnat des Sœurs de la Providence, Vègreville; M. et Mde L. N. Bétournay; les RR. PP. Jésuites du collège de Saint-Boniface; les RR. PP. Jésuites du Collège de Sainte-Marie, Montréal; le R. P. Gladu, O. M. I.; les Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, Notre-Dame de Lourdes; Mde L. A. Prud'homme; les RR. SS. de l'hôpital de Saint-Boniface; M. et Mde Joseph Lecomte; R. P. Hudon, S. J.

Un bon nombre de personnes ont aussi envoyé des offrandes de messes directement aux églises, de sorte que la liste n'a pu en être faite.

La famille du défunt a reçu de toutes les parties du pays de nombreux télégrammes et lettres de sympathies prouvant bien l'estime dont était entouré son chef par ses concitoyens.

SOCIETE ST. JEAN-BAPTISTE DE WINNIPEG

La société St. Jean-Baptiste a tenu sa réunion mensuelle dimanche le 10, dans les salles du Cercle Sacré-Cœur sous la présidence de Monsieur Leveillé.

Il a été décidé que les réunions de la société auront lieu désormais dans l'après-midi.

Monsieur le président a été autorisé à donner des concerts, sous les auspices de la société, en vue de prélever les fonds nécessaires pour la construction des chars allégoriques. Monsieur Léveillé fait appel à tous les Canadiens français qui se sentent du talent pour le théâtre; preparons-nous pour notre fête nationale. Il est temps; Canadiens français, debout et en avant.

Communiqué

Cercle Sacre-Cœur

Les demoiselles de la paroisse du Sacré-Cœur se sont réunies dans les salles du cercle, dimanche 10 janvier, sous la présidence de Melle Emma Lauzon et de monsieur Ernest Aubin.

Les demoiselles ont décidé de travailler avec ardeur pour le succès du cercle Sacré-Cœur dans la compétition pour la tombola entre le cercle et la société des dames de Ste Anne. Elles donneront une partie de pedro tous les mardis jusqu'à l'ouverture du bazar. Tous les amis de la paroisse du Sacré Cœur sont invités à ces soirées.

La réputation du cercle n'est plus à faire; tous savent que la plus franche gaieté et le plus grand entrain sont les notes dominantes des soirées récréatives des Canadiens-français.

Tous les vendredis les demoiselles donneront un concert; elles font appel à la bonne volonté de tous ceux qui se reconnaissent des aptitudes pour le dramatique ou le comique ou pour la musique. Si tous les Canadiens-français savent s'entr'aider les soirées canadiennes-françaises du cercle Sacré-Cœur continueront à être populaires et seront recherchées de tous.

Une réunion du cercle Sacré-Cœur aura lieu dimanche le 17 à 2½ heures. A 3½ heures réunion de tous les membres de la paroisse en vue de s'organiser pour le bazar.

Communiqué.

HOTEL-DE-VILLE

COMITÉS POUR L'ANNÉE 1909

Finance: A. Gauvin, président; S. M. Jean, J. A. Marion et James Bailey.

Eau et Éclairage: J. A. Cusson, président; J. A. Marion, L. J. Collin et S. M. Jean.

Santé et Licences: James Bailey, président: A. Gauvin, T. Pelletier et J. A. Cusson.

Travaux Publics: T. Pelletier, président; J. A. Cusson, James Bailey et L. J. Collin.

Police et Feu: L. J. Collin, président; J. A. Marion, S. M. Jean et Edwin Loftus.

Parcs et Boulevards: S. M. Jean, président; T. Pelletier, J. A. Cusson et James Bailey.

Ponts: J. A. Marion, président; A. Gauvin, Edwin Loftus et L. J. Collin.

M. l'échevin Gauvin a été réélu pro-maire pour le premier quartier.

Les auditeurs pour auditer les livres de l'année 1908 pour la cité de St-Boniface sont MM. Louis Marius et Jos. Desourdis.

Remerciements

Les Dames Patronnesses de l'Hopital et de l'Hospice Taché désirent offrir des remerciments bien sincères aux personnes charitables qui par leurs dons généreux les ont aidées à offrir un arbre de Noël aux orphelines de l'Hospice.

Les Dames avaient, cette année, imaginé un genre d'opération nouveau, qui leur a bien réussi; elles avaient adressé à chacun un petit bas de Noël dans lequel devait être fait la remise de l'aumône voulue, espérant par là pouvoir donner à ces chères enfants un peu de bonheur en leur offrant des jouets et des bonbons. Mais, ô prodige de la charité ce moyen réussit si bien que les Dames purent offrir à ces chères petites non seulement des jouets, des fruits et des bonbons mais encore quantité d'objets utiles et de vêtements comfortables. De plus madame Bétournay, vice-présidente, remit à la Rvde Sr Supérieure une bourse de trois cent soixante quinze piastres ($375.00). Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque présida cette fête intime, qui comme toujours, a été fort intéressante. Les enfants se sont acquittés avec grâce et succès de leurs rôles, et des virtuoses de notre ville ont bien voulu rehausser de leurs harmonies cette belle fête.

A tous et à chacun les Dames Patronnesses adressent un reconnaissant merci.

DONALDA LEMIEUX, Sec

Chez Nous ET Autour de Nous

—Chevaux à vendre, s'adresser à nos bureaux.

—Maison à louer. S'adresser à Madame Elie Genthon.

—Magasin à louer, sur l'Avenue Provencher. S'adresser a A. Gauvin.

—On demande une servante, chez madame Bernier, 147 avenue Provencher.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce du "Fashion Craft" publiée en première page.

—A vendre par MM. Guilbault & Cie, du bois de première qualité: épinette, tremble et cyprès, en gros et en détail.

—Les funérailles de madame veuve d'Etchambault ont eu lieu vendredi dernier à la cathédrale. Une foule de parents et amis assistaient aux funérailles.

—M. J. B. Lauzon et sa famille sont au Roblin Hotel pour l'hiver. Les personnes ayant affaire à M. Lauzon, soit en rapport avec sa charge de député ou son commerce l'y trouveront de 7 à 9 heures tous les soirs à son office privé Roblin Hotel.

Une fete qui fait retour sur l'histoire

Mercredi, le 6 janvier, a eu lieu, à la salle Jacques, à Saint-Boniface, une réunion des descendants de Reine Lagimodière, fille de la première canadienne du Nord-Ouest.

La première femme canadienne-française qui vint dans l'ouest, fut on le sait: Marie Anne Gaboury, mariée à J. Bte Lagimodière. Elle donna naissance aux enfants suivants :

1. Reine, l'aînée, premier enfant blanc né à l'ouest des lacs.
2. Baptiste, surnommé la Prairie, parce que sa mère lui donna naissance dans un voyage qu'elle fit avec son mari et ne put d'abord lui donner d'autre abri que le ciel et l'ombre des hautes herbes de la prairie.
3. Romain.
4. Benjamin.
5. Julie, femme de L. D. Riel.
6. Pauline, mariée à un nommé Harrison.
7. Josette, surnommé la Cyprès. C'est au milieu d'une petite forêt de cyprès que ses parents reçurent sa première visite, bien inattendue.
8. Joseph.

La réunion qui eut lieu le jour des Rois à la salle Jacques ne comprenait que des descendants de Reine Lagimodière. Il y avait à la réunion 44 hommes et 38 femmes. Quinze autres familles descendant de la même canadienne ne purent assister à cause de leur éloignement. Quelques unes sont aujourd'hui aux Etats-Unis ou dans l'est. Il va sans dire que très peu d'enfants purent assister à la fête.

Reine Lagimodière naquit le jour des Rois 1812. Elle mourut à Saint-Boniface il y a une dizaine d'années. Elle était mère de madame Joyal, mariée en secondes noces à Michel Pétrin, ce dernier est âgé de 80 ans.

La petite fille Sale qui a joué un solo de piano est âgée de 6 ans.

Parmi les familles descendants de Reine Lagimodière citons les familles L'Evêque, Joyal, Salé, Pétrin, etc.

Citons parmi les discours celui de M J. B. Joyal; il démontre la force de la famille et l'utilité de ces fêtes. Dans une famille aussi nombreuse, il y a toujours quelques petites difficultés. Dans une réunion de ce genre l'on fait la paix, l'on apprend à se connaître et à s'aimer.

M. A. Pétrin proposa un toast d'honneur à la mémoire de Reine Lagimodière, premier enfant de race blanche né à l'ouest des Lacs.

Il cite plusieurs faits remarquables de sa vie. Vie dépensée au milieu de luttes légendaires et de voyages périlleux de son mari. Elle l'accompagnait dans presque tous ses voyages. Elle avait hérité de la force de ses parents. C'est son père qui entreprit un jour un voyage seul, à pied, de la Rivière Rouge à Montréal, pour donner à lord Selkirk des lettres importantes. Ce voyage dura un an et s'effectua à travers mille périls. A Lord Selkirk qui lui demanda quelle récompense il désirait pour avoir ainsi exposé sa vie, J. Bte Lagimodière répondit : Donnez-nous des missionnaires.

Communiqué.

Note Commerciale

L'hotel Roblin récemment acheté par Mr. J. B. Lauzon, M. P. P., est à subir un renouvellement complet, et les réparations se montant à plus de $10.000.00.

M. Origène Roy, nouveau propriétaire, déclare qu'il va faire de l'hotel Roblin qui avait la réputation d'être un hotel de famille, un des meilleurs de la ville. Aucun effort ou trouble ne sera épargné à cet effet, et une attention spéciale sera donnée à la salle à diner, et au comfort des visiteurs.

Tout le monde sera bienvenu, et une attention toute particulière sera donnée aux visiteurs de la campagne.

L'hotel Roblin est située sur la rue Adelaide, entre les avenues William et Bannatyne.

Des voitures, et un prompt service sont fournis gratis jour et nuit à l'heure des trains.

Avis aux fumeurs

A partir du 6 janvier 1909 tous ceux qui achèteront pour 25 cents au Bureau de Tabac de J. B. Leclerc, 15 Ave Provencher, recevront un coupon donnant droit au tirage qui aura lieu le

LUNDI GRAS

22 FEVRIER, A 7.30H. DU SOIR

Il y aura tirage des dix primes ci-après mentionnées :

1ère prime, pipe en écume (marque Peterson);

2me prime, Plateau à fruits en argent;

3ème prime, Plateau à cendre, en argent;

4ème prime, Pipe en bois (marque U. M.);

5ème prime, Set à bureau de 6 morceaux;

6ème prime, Sac à Tabac, couvert en cuir;

7ème prime, Boîte de 25 cigares Flor Eminente;

8ème prime, Salière et Poivrière montées en argent;

9ème prime, Set à Eau de 8 morceaux;

10ème prime, Parfum (bouteille en verre coupé.)

Municipalite de Montcalm

Bérard-Beaupré. Que les conseillers Bordeleau, Franks et Saurette composent le comité des finances avec M. Bordeleau comme président, et que pour toutes autres questions, tout le conseil forme un comité. Adopté.

Bérard-Beaupré. Que M. Ovila Loiselle reçoive la somme de $25 pour lui venir en aide pour finir un cours qu'il a commencé afin qu'il puisse gagner sa vie lui-même. Adopté.

Cartier-Beaupré. Que les docteurs Renaud et Gervais soient engagés comme officiers de santé pour l'année 1909 avec un salaire de $50 chacun. Le Dr Gervais devra être officier pour les quartiers 1 et 2 et le Dr Renaud pour les quartiers 3 et 4 et que la vaccination des enfants d'école fasse partie de leurs charges. Adopté.

Bérard-Cartier. Que la somme de $50 soit payée à Paul Lavallée comme partie de ses dépenses personnelles sur son contrat de grade sur les terres municipales dans le quartier No. 4. Adopté.

Bérard-Cartier. Que le rapport du comité des finances soit adopté. Adopté.

Bérard-Cartier. Que le conseil s'ajourne au deuxième mardi de février. Adopté.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trés.

VENTE PAR HYPOTHEQUE DE PROPRIETE DE VALEUR EN VILLE

D'après les pouvoirs renfermés dans une certaine hypothèque, il sera offert en vente à encan public par A. H. Pulford, encanteur, dans ses salles d'encan, 320 rue Donald dans la ville de Winnipeg à midi le samedi le 30 janvier 1909, la propriété suivante :

Dans la ville de St. Boniface, dans la province de Manitoba, le lot vingt-quatre (24) le dit lot étant indiqué sur une carte d'une partie du lot soixante-seize (76) dans la paroisse de St-Boniface enrégistrée à Winnipeg, sous le nom du plan No. 711, au bureau des Titres de terrains; et situé sur le coté est de la rue Langevin (autrefois Messager) dans la dite cité de St-Boniface, et il y a dessus une bonne bâtisse de deux étages.

Cette propriété est offerte en vente sujette à un hypothèque en faveur du "Home Investment and Savings Association" et l'acheteur doit assumer cette hypothèque.

Le vendeur a reçu l'information qu'il est dû sur cette hypothèque la somme de $453.84 le 30 janvier 1909 et que pour la racheter l'acheteur devra payer comptant un montant de $64.40 le 30 janvier 1909 et 29 paiements mensuels de $15.45 tous les 3ème lundis de chaque mois en commençant en février 1909.

Conditions de Vente: Vingt par cent comptant au moment de la vente et la balance aux conditions qui seront alors énoncées.

La vente sera sujette à une réserve.

Pour plus de détails adressez-vous à

RICHARDS, AFFLECK & CO.
Vendeurs, Soliciteurs.

Daté à Winnipeg le vingt-huitième jour de décembre, A. D. 1908.

Avis de Petition au Parlement

Le "Winnipeg and Northwestern, Railway Company", fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte étendant le temps stipulé pour la construction et le parachèvement de son chemin de fer et autorisant la dite compagnie à garantir les actions d'autres compagnies et de construire des lignes (a) de sa ligne autorisée près du Détroit du Lac Manitoba dans une direction ouest à la rivière Assiniboine et de là dans une direction nord-ouest à sa ligne à ou près de Nut Lake, (b) et de cette dernière branche près du Good Spirit Lake dans une direction sud-est à la ligne du chemin de fer Grand Tronc Pacifique à un point entre la ligne de frontière du Manitoba et le second méridien.

Toronto 7 décembre 1908.

A. T. DRUMMOND,
Pour les requérants.

Royal Guardians

Avis public est par les présentes donné qu'à la prochaine session du parlement du Canada, il sera fait application pour incorporer les "Gardiens Royaux", une association de bienfaisance mutuelle incorporée d'après les lois de la province de Québec, dont le but est de voir au bien être social et mutuel de ses membres, à la protection de ceux qui dépendent d'eux, de leur aider dans la maladie et autres malheurs, prendre soin des vivants et entretenir les morts et de payer des annuités aux membres ou une certaine somme à la personne qu'un membre défunt aura désigné par les règles de l'association est d'une manière générale d'agir comme une société mutuelle, fraternelle et charitable, avec la permission de s'amalgamer avec d'autres sociétés de même nature.

Montréal, 27 octobre, 1908.

T. P. BUTLER,
Avocat des requérants.

A. T. PATTERSON,
Sécrétaire supérieur.

Conference

Donnee a l'Academie Francaise du College de Saint-Boniface, par l'Hon. T. A. Bernier.

(*Suite*)

Si, secouant cette espèce de torpeur et reculant de la main les voiles du rêve, nous nous reportons vers l'Eglise, nous la voyons élargissant le nimbe du crucifix et de la madone jusqu'aux extrémités du globe, relevant nos regards au plus haut des espaces infinis où se meuvent, dans une indiscutable réalité, des millions d'astres éclatants, qui chantent sans doute la gloire du Très-Haut, mais qui charment aussi jusqu'à l'extase les faibles humains.

Si nous redoutons la force, nous l'aimons encore davantage; elle impose à notre intelligence comme à nos muscles.

Mais, qu'y a-t-il donc de plus saisissant que le pouvoir de Pierre, qui a vaincu les hérésies et les forces brutales, l'erreur combinée avec le despotisme ?

Le bien et les vérités que nous concevons, nous finissons par désirer d'en avoir le spectacle présent à nos regards ; nous voulons les voir, les toucher !

Or, l'Eglise catholique seule peut combler nos vœux; elle nous donne le Pape, le docteur infaillible, la vérité en chair et en os.

Nous soupirons après la paix. L'Eglise catholique la distribue aux hommes de bonne volonté.

Nous aimons la lumière !

L'Eglise catholique est toujours celle qui s'éclaire aux feux de l'étoile de Bethléem !

Nous aimons la liberté !

C'est l'Eglise catholique qui nous a délivrés de l'esclavage de nos sens et du mal ; c'est elle qui a pris l'initiative et n'a cessé d'être le plus grand instrument de l'affranchissement des malheureux astreints au régime de la dure servitude ; c'est l'Eglise encore qui trace clairement les bornes où la licence — l'ennemie de la liberté — doit s'arrêter !

Et le progrès ! Nous y aspirons de toute la force de notre âme !

Or, le progrès est d'origine chrétienne.

Quant le vieux monde craquait de toutes parts et tombait en lambeaux, une voix de l'Orient s'éleva, qui disait aux hommes : Relevez-vous et marchez ; marchez encore, marchez toujours vers le progrès ; allez jusqu'à la perfection : *estote perfecti.*

• • •

Je n'en finirais pas si je voulais ainsi continuer l'exploration du cœur humain, à noter toutes ses aspirations à mettre en relief toutes les conceptions de notre intelligence. Mais je sais également que l'Eglise ne cesserait point non plus de nous donner des solutions conformes à notre destinée terrestre comme à la sublimité de nos fins éternelles. Ses institutions sont les grandes voies par où la créature s'achemine vers son Maître, qui la réclame au paradis. En attendant ce terme qui sera comme un glorieux renouvellement de la vie, sa morale nous garde sur la terre ; elle nous écarte des précipices ; elle est le sel des nations, la société humaine lui doit de ne pas sombrer sous l'avalanche des passions et des erreurs qui surexcitent le monde.

Est-il besoin de rappeler les excès et les turpitudes du monde païen, ses aveuglements et les tendances infimes de son idéal, si tant est que l'on puisse appliquer ce mot au paganisme ?

Certes, dans les arts et les lettres, dans l'éloquence et dans la philosophie, l'antiquité nous a laissé des chefs-d'œuvre. La vertu n'y a pas tout à fait manqué, non plus que les actions éclatantes. Même à cette époque la morale nous offre de beaux traits. Mais quels furent généralement les mobiles divers de tous ces travaux et de la vie même ? La glorification de l'homme, la satisfaction de ses passions, tout au plus le patriotisme, mais un patriotisme farouche, conquérant, dominateur. D'où l'esclavage partout ; l'esclavage dans la société, l'esclavage dans la famille, l'esclavage dans les esprits, avec des maîtres cruels ou corrompus. Aussi les révoltes, nées de la souffrance comme des ambitions, germèrent et éclatèrent avec une fréquence égale aux maux qu'il s'agissait de secouer. C'étaient autant de coups frappant sur les chancelants échafaudages d'un ordre social vermoulu. Celui-ci se désintégrait et périclitait. Et cette fois, pour empêcher la création d'être submergée sous les débris d'un cataclysme moral plus effroyable que le déluge même, il n'a plus suffi que Dieu parlât par les prophètes ; il n'a plus suffi qu'il manifestât sa présence par l'éclat du feu dans un buisson ou par le tonnerre sur le haut de la montagne ! Dans ses desseins impénétrables, il Lui plut d'entr'ouvrir à la fois les cieux et ses trésors de miséricorde, de quitter les splendeurs de son séjour éternel, de se faire homme et de mourir sur la croix.

• • •

Le monde était sauvé. Et quand je dis le monde, je n'entends plus seulement le côté spirituel de l'humanité ; je parle de la société civile, reconstituée selon l'ordre nouveau, sur des préceptes posés de toute éternité, pour soutenir la noblesse de notre origine contre les instincts d'une nature subséquemment pervertie.

Il fallut trois siècles de lutte, trois siècles de persécution avant que la croix, jusque-là, le gibet ignominieux, apparût triomphante dans les airs comme un signe de victoire. Ce fut un combat de bête fauve, devenue furieuse par le désespoir, que ce choc de l'ancienne organisation païenne contre le renouveau du christianisme. Mais enfin, celui-ci, sans colère, sans abattre aucun droit légitime, sans toucher aux monuments marqués du génie de l'homme, sans secousse révolutionnaire, mais par le seul effet de ses vertus, de sa douceur, de sa force originelle, pénétra graduellement dans les cœurs, dans les familles, dans les mœurs, dans les lois, jusque dans les armées et sur les trônes, restaurant les institutions, substituant aux maximes dissolvantes des idoles les versets de l'Evangile, d'abord à Rome, puis rapidement dans les diverses parties du vieil empire des Césars, lequel n'était devenu si grand et si puissant que pour faciliter l'œuvre rédemptrice du Christ et l'extension de son règne.

C'est alors que la société se reconstitua sur de nouvelles bases, avec des horizons plus sereins et le sens admirable et précis de la vraie civilisation. Le serviteur ne fut plus un esclave, l'ouvrier cessa d'être une esclave, les humbles ne furent plus méprisés, le débiteur put compter sur la compassion, le riche apprit à faire une part de ses biens aux déshérités, la femme réhabilité fut élevée à la dignité de mère, le mari reconnut dans son épouse une compagne, le père comprit qu'il n'avait pas le droit de vie et de mort sur ses enfants, les rois admirent la puissance supérieure de Dieu. Tel le vindicatif Théodose courbant son impériale fierté sous les reproches de saint Ambroise ; tels encore les barbares s'arrêtant devant le geste d'un pape.

• • •

Ce fut la ligne de démarcation entre deux époques, le point de départ d'une civilisation radieuse. On fonda des bibliothèques, les universités regorgèrent d'élèves, les docteurs enseignaient les humanités — gratuitement, — les humanités, un beau mot presque disparu de notre langue aujourd'hui, et qui dit bien pourtant l'excellence et la nature de la discipline intellectuelle à laquelle on soumettait ces générations pleines de foi, mais bouillantes, subtiles et chevaleresques. Et ce n'était pas seulement la jeunesse qui s'empressait autour des chaires ; c'étaient tous les âges et toutes les classes, l'adolescent aux vives ardeurs et le vieillard refroidi, des moines et des guerriers, les princes de l'Eglise comme les rois de la terre. Entre deux conquêtes, Charlemagne allait écouter une leçon d'Alcuin, — un Anglais ! —

• • •

Il y aura toujours des esprits bornés qui croiront se hausser en appelant le moyen âge l'époque des ténèbres — les *dark ages*. Mais quand donc avons-nous vu l'élite des nations s'appliquer davantage aux belles lettres et à la philosophie ? Quelle époque émerge de l'histoire plus auréolée de sainteté et de poésie ? Quel docteur, soit dans l'antiquité, soit aux temps modernes, a pu dépasser la profondeur et l'éclat des cours d'un Thomas d'Aquin ? N'est-ce pas de là, ou des temps qui en sont sortis comme une naturelle floraison, que datent aussi ces monuments inimitables dont la durée défie les âges, ces vieilles cathédrales aux lumineuses rosaces, aux lignes si pures, aux arceaux mystérieux, aux flèches élancées, s'envolant vers l'au-delà comme une prière ? Raphaël et Michel-Ange défient la concurrence des temps modernes.

A suivre

DECES

A Port Arthur, samedi, le 9 du courant, est décédé, à l'âge de un mois et 29 jours Philippe Edouard, enfant de monsieur et madame Roméo Chénier. Nos sympathies.